

Le 1^{er} août 2023

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-250

Agriculture

Création d'un bassin d'irrigation
à vocation maraîchère

Mission de Coordination de sécurité et de
Protection de la santé des travailleurs
(CSPS)

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	17 AOÛT 2023
Publié	

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu les articles L2123-1 et R.2122-8 du code de la commande publique relatifs aux marchés publics sans publicité ni mise en concurrence préalable pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence facultative « Agriculture » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifié, accordant au Président la délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés travaux, fournitures et services et les accords-cadres dont le montant est inférieur ou égal à 90 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature et le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Considérant le projet de création d'une retenue d'eau de 35 000m³ destinée à alimenter un dispositif d'irrigation pour une production maraîchère sur 12 hectares sur le site de Bas de Rhins à Notre Dame de Boisset à destination de la restauration collective en circuit court ;

Considérant qu'une mission de coordination de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (CSPS) est obligatoire ;

DECIDE

- D'approuver la mission de coordination de sécurité et de protection de la santé des travailleurs (CSPS), relative aux travaux de création d'un bassin d'irrigation sur le site Bas de Rhins à Notre-Dame de Boisset, avec la société CREA SYNERGIE ;
- De préciser que le montant forfaitaire de cette mission s'élève à 1 053,50 € HT ;
- De préciser que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts au budget « agriculture - antenne Zagri - opération 1034 - section d'investissement ».

Par délégation du Conseil communautaire,



Le Président,
Yves NICOLIN,
Maire de Roanne